

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

57758 SprayBond 500 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

adhésif

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	OASE GmbH	
Rue:	Tecklenburger Straße 161	
Lieu:	D-48477 Hörstel	
Téléphone:	+49 (5454) 800	Téléfax: +49 (5454) 8090
e-mail:	info@oase-livingwater.com	
Interlocuteur:	Markus Dreyer; Forschung und Entwicklung	Téléphone: +49 (5454) 80450
e-mail:	m.dreyer@oase-livingwater.com	
Internet:	www.oase-livingwater.com	
Service responsable:	Dr. Gans-Eichler	e-mail: info@tge-consult.de
	Chemieberatung GmbH	Tel.: +49 (0)251/924520-60
	Raesfeldstr. 22	www.tge-consult.de
	D-48149 Münster	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Beratungsstelle für Vergiftungserscheinung in Berlin: +49 (30) - 30686 790
Centre Antipoisons de Bruxelles: Tel.: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons);
Luxembourg: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétone; propane-2-one; propanone

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, iso-alcane, cyclènes, < 5 % n-hexane

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 2 de 13

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole			30-60 %
	270-704-2			
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			10-30 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, iso-alcanes, cyclènes, < 5 % n-hexane			10-30 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 3 de 13

4.1. Description des premiers secours**Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausée. Toux. troubles respiratoires.

En cas d'inhalation: Toux. Vertiges. état inconscient.

Contact avec la peau: Symptômes: rougeur, irritation. Effet de séchage en produisant une peau sèche et crevassée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Gaz/vapeurs, irritant.

réagit de façon instantanée (explosion) avec: Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ventiler la zone concernée. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8). Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air et à pression positive en cas de risque de dégagement incontrôlé, en cas de niveaux d'exposition inconnus, ou à chaque fois que la protection fournie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 4 de 13

par les appareils respiratoires filtrants risque de ne pas être suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. chapitre 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Gaz. Matières explosives. Solides inflammables. Solides auto-inflammables.

Matières ou mélanges auto-échauffants. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Liquides oxydants. Solides comburants (oxydants). Matières et mélanges auto-réactifs.

Peroxydes organiques. Matières radioactives.

Matières infectieuses.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 10-30°C. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50°C

Les règlements pour le stockage des aérosols inflammables doivent être respectés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

cf. chapitre 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 5 de 13

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
-	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des vapeurs)	-	1000		VME (8 h)	
		-	1500		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	186 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	2420 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1210 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	62 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	62 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	200 mg/m ³
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, iso-alcanes, cyclènes, < 5 % n-hexane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	2 035 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	773 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	608 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	699 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	699 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	
	Eau douce	10,6 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	21 mg/l
	Eau de mer	1,06 mg/l
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg
	Sédiment marin	3,04 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	29,5 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 6 de 13

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Modèles de protection oculaire recommandés : Lunettes de protection hermétiques. (DIN EN 166)

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle. (0,5 mm)

temps de résistance à la perforation: >480 min

période de latence: >160 min

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Vêtements de protection.

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

dépassement de la valeur limite

Ventilation insuffisante.

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Pendant la pulvérisation, utilisez un masque avec la cartouche filtrante suivante: Filtre à gaz type AX.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	couleur d'ambre
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur:	7

Modification d'état

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 7 de 13

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé

Dangers d'explosion

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,84 g/cm ³

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

Risque d'inflammation.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Agents oxydants, fortes. Acide fort.

10.6. Produits de décomposition dangereuxLors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 8 de 13

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole				
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >20 mg/l	Rat.	(M)SDS external	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 50,1 mg/l	Rat	RTECS	
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, iso-alcanes, cyclènes, < 5 % n-hexane				
	par voie orale	DL50 >2000 (read across) mg/kg	Rat.	ECHA Dossier	
	dermique	DL50 >2000 (read across) mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 25,2 mg/l	Rat. OECD 403	ECHA Dossier	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétone:

Toxicité orale subchronique: Méthode: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents);

Espèce: Souris.; Durée d'exposition: 90d; Résultat: NOAEL = 4858 mg/kg ; bibliographie: ECHA Dossier;

mutagénicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test); Résultat:

négatif. bibliographie: ECHA Dossier; Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme

disponible. bibliographie: ECHA Dossier; Toxique pour le développement / effets tératogènes: Méthode: OECD

Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study) ; espèce: Rat; Durée d'exposition: 14d; Résultat:

NOAEL = 11000 ppm; bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétone; propane-2-one; propanone; Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, iso-alcanes, cyclènes, < 5 % n-hexane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétone:

Toxicité orale subchronique: Méthode: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents);

Espèce: Souris.; Durée d'exposition: 90d; Résultat: NOAEL = 4858 mg/kg ; bibliographie: ECHA Dossier

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 9 de 13

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10 < 200 mg/l	96 h	QSAR Calculations	ECHA dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1 < 100 mg/l		QSAR Calculations	ECHA dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >10 <100 mg/l	48 h	QSAR Calculations	ECHA dossier	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 8800 mg/l	48 h	Daphnia pulex	ECHA Dossier	
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, iso-alcanes, cyclènes, < 5 % n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202	

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole				
	Non-GLP non-guideline experimental study	100%	26	ECHA Dossier	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C	90%	28	ECHA Dossier	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, iso-alcanes, cyclènes, < 5 % n-hexane				
	OECD 301F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	98%	28	ECHA dossier	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole	2,3
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, iso-alcanes, cyclènes, < 5 % n-hexane	2,89

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 10 de 13

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1950
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	AÉROSOLS
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.1



Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité déchargée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 11 de 13

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité dégagée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité dégagée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 12 de 13

IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 29: Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole

2010/75/UE (COV): non déterminé

2004/42/CE (COV): 544 g/l

Indications relatives à la directive P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Directive aérosol (75/324/CEE)

REACH 1907/2006 Appendix XVII: 3, 29

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

acétone; propane-2-one; propanone

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, iso-alcanes, cyclènes, < 5 % n-hexane

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Rev. 1.00; Première publication: 19.10.2017

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect level

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

57758 SprayBond 500 ml

Date de révision: 19.10.2017

Code du produit:

Page 13 de 13

NTP: National Toxicology Program
 N/A: not applicable
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PNEC: predicted no effect concentration
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act
 SVHC: substance of very high concern
 TRGS Technische Regeln fuerGefahrstoffe
 TSCA: Toxic Substances Control Act
 VOC: Volatile Organic Compounds
 VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefaehrdender Stoffe
 WGK: Wassergefaehrungsklasse

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Classification: - Procédure de classification:
 Dangers pour la santé: Méthode de calcul.
 Risques environnementaux: Méthode de calcul.
 Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)